

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DU SERVICE DE TRANSPORT D'HYDRO ONE NETWORKS INC.

Hydro One Networks Inc. a déposé une requête en vue d'augmenter le montant qu'elle facture pour le transport d'électricité en Ontario.

Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.

Hydro One Networks Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'augmenter le montant qu'elle facture pour l'utilisation de son système de transport d'électricité. Si cette requête est approuvée, et selon les calculs d'Hydro One, la facture mensuelle d'un client résidentiel moyen augmentera de 0,41 \$ en 2017 et de 0,48 \$ en 2018.

La décision rendue par la Commission de l'énergie de l'Ontario touchera tous les consommateurs d'électricité en Ontario. Le coût du transport d'électricité fait partie des frais de livraison figurant sur votre facture d'électricité.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête d'Hydro One. Elle interrogera l'entreprise sur son besoin d'augmenter ses frais. Elle entendra également les arguments des personnes et des groupes qui représentent les clients d'Hydro One. Au terme de cette audience, la CEO décidera de l'augmentation qu'elle accordera, le cas échéant.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez consulter la requête d'Hydro One sur le site de la CEO;
- Vous pouvez présenter une lettre de commentaires qui sera examinée durant l'audience;
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous d'ici le **22 juillet 2016** ou l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance;
- Vous pourrez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur notre site Web, à la fin du processus.

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Les frais proposés concernent les services de transport d'électricité d'Hydro One. Ils font partie des frais de livraison, l'un des cinq éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de ce dossier est **EB-2016-0160**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2016-0160** dans la liste publiée sur le site Web de la CEO :

www.ontarioenergyboard.ca/notice. Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCE ORALE OU ÉCRITE

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. Hydro One a exprimé une préférence pour une audience orale. La CEO étudie actuellement cette requête. Si vous souhaitez partager votre opinion au sujet du choix entre une audience orale ou écrite, vous pouvez écrire à la CEO au plus tard le **22 juillet 2016**.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu des documents que vous allez déposer auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront tenus confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998 chap.15 (annexe B).



Ontario

Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario